

*15 septembre 2022*

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 26 février 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Catherine Thobellem, Grégoire Carasso, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Marie Mutterlose et Olga Baranova: «Pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains».**

**Rapport de M. Pierre de Boccard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 10 novembre 2016 et 2 mars 2017, sous la présidence de M<sup>me</sup> Christina Kitsos. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Cristina Iselin pour la qualité de ses notes de séance.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Le prochain Mondial de football aura lieu du 12 juin au 13 juillet 2014, au Brésil. Cette grande fête du football sera malheureusement aussi la fête de l'exclusion. La Ville de Genève, lors de grands événements sportifs, met à disposition son espace public pour l'organisation d'une manifestation moyennant un certain nombre de conditions (par exemple la gratuité de l'accès au public, etc.). Ces conditions sont toutefois perfectibles. Afin que cette fête soit aussi celle des droits humains, il est en effet important que la Ville de Genève y associe les milieux associatifs et sensibilise la population à l'envers de la médaille de ces grands événements en termes de coûts sociaux et environnementaux. Aujourd'hui, cela n'est pas le cas. La diffusion de matchs de football est une occasion à ne pas manquer pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains.

Considérant:

- les nettoyages de quartiers au Brésil, les violations des droits humains, les conditions de travail très précaires des travailleurs ayant construit les stades au Brésil;
- les nombreuses campagnes de sensibilisation faites par des organisations non gouvernementales (ONG) et associations (Solidar, Greenpeace, la Déclaration de Berne, l'Oseo, Action de Carême, Pain pour le Prochain), au sujet des conditions de réalisation de cette Coupe du monde et son coût pour la population;
- le fait que la Fédération internationale de football association (FIFA), du fait de sa complicité tacite au sujet des atteintes aux droits humains (expropriations, déplacements forcés) occasionnées par les grands chantiers de la Coupe

du monde au Brésil, ait été nominée dans les Public Eye Awards, le célèbre prix international de la honte;

- que les exonérations fiscales et droits de vente exclusifs qui font partie des conditions imposées par la FIFA pour l’attribution du Mondial conduisent à des pertes fiscales importantes pour les pays organisateurs;
- que la prochaine Coupe du monde au Qatar pose les mêmes questions des violations des droits humains et des travailleurs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s’assurer et de garantir qu’avant la diffusion de tous les matchs de football et à la mi-temps de ceux-ci, dans l’espace public attribué par la Ville de Genève, une vidéo évoquant la situation des droits humains ou/et le coût écologique de la Coupe du monde au Brésil soit diffusée gratuitement;
- de s’assurer et de garantir la présence d’au minimum un stand d’information gratuit pour les associations sur l’espace public attribué par la Ville de Genève, afin de sensibiliser la population aux coûts sociaux de la Coupe du monde au Brésil;
- d’inclure à l’avenir, systématiquement dans le cahier des charges des appels d’offres des grandes manifestations, des critères relatifs à la sensibilisation à la durabilité sociale et environnementale de ces manifestations.

## **Séance du 10 novembre 2016**

*Audition de M. Sylvain Thévoz, motionnaire*

M. Thévoz rappelle que cette motion a été rédigée au moment de la Coupe du monde au Brésil (juillet 2014). En raison du rythme de traitement du Conseil municipal, elle n’est traitée qu’aujourd’hui, en 2016. Pourquoi n’a-t-elle pas été retirée? Est-elle désuète? Bien que les motionnaires souhaitent l’amender, elle demeure complètement valable, notamment dans ses demandes au Conseil administratif. En résumé, la raison d’être de cette motion est le manque de sensibilisation du public sur des enjeux importants concernant la Coupe du monde. Dans le cas du Brésil, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et associations avaient mis en place des campagnes montrant d’inquiétantes atteintes aux droits humains et communautés précaires au Brésil lors de la préparation des stades. Les motionnaires trouvaient étonnant que la Ville de Genève ne propose rien de tel, alors que Genève se targue d’être la ville-hôte des conventions du même nom ainsi qu’une des capitales des droits humains. Effectivement, la Ville de Genève propose une fan zone sans prévoir ne serait-ce qu’une place à ces ONG, ne serait-ce qu’un écho à des campagnes qui, à l’époque, avaient été très médiatiquement relayées. Cette motion vise à questionner les commissaires sur la pertinence, au moment de l’ouverture d’appel

à projets sur la fan zone, de la manière dont la Ville de Genève peut insérer ces critères, afin que le mandataire intègre différentes actions dont les campagnes promouvant les droits humains.

M. Thévoz rappelle que les deux prochaines Coupes du monde auront lieu en Russie en 2018 et au Qatar en 2022. Les commissaires ont certainement entendu les associations et ONG qui se mobilisent sur ces enjeux-là. Cela prouve l'actualité de cette motion et des différentes demandes au Conseil administratif. A la connaissance des motionnaires, à ce jour, il n'y a pas de volet éthique portant sur les droits humains dans le cahier des charges. Cela n'a pas été le cas lors de la dernière fan zone et l'attribution de celle-ci. Certes, il s'agissait de la France et de l'Eurofoot. Cependant, la Ville de Genève aurait pu imaginer une sensibilisation à l'état d'urgence. Les motionnaires considèrent que cette sensibilisation aux droits humains peut s'étendre à toutes les grandes manifestations sportives. L'organisateur devra alors prendre en compte la situation locale. Dans le cas où celle-ci est préoccupante, ces arènes sportives peuvent aussi avoir une vocation citoyenne et démocratique de sensibilisation aux droits humains.

M. Thévoz reconnaît que cette motion porte sur les Coupes du monde. L'interpellation sur les championnats d'Europe et la France est à laisser de côté dans un premier temps. La prochaine coupe d'Europe est l'Euro 2020: celle-ci n'aura plus lieu dans un seul pays mais dans 13 villes-hôtes à travers l'Europe. Il s'agit donc d'une manifestation allant au-delà de la dimension nationale. Ce ne sera pas le cas pour la Coupe du monde, qui elle reste située dans les pays bien souven et malheureusement envers lesquels Genève peut amener cette plus-value sur les droits humains et utiliser la plate-forme médiatique pour sensibiliser le public aux enjeux du sport.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire ne comprend pas pourquoi, en ce qui concerne les droits humains au niveau de la Ville de Genève, les magistrats responsables de la commission des sports (principalement les magistrats socialistes) n'aient pas eu l'idée de faire de la publicité directement sur les fans zones. La Ville de Genève n'a qu'à faire des clips et proposer à l'organisateur de diffuser les clips. Evidemment, l'organisateur est libre de le faire ou non. Cependant, les organisateurs sont des organisateurs privés. Ceux-ci organisent les manifestations dans un but financier. Par conséquent, il n'y a aucune raison qu'ils mettent à disposition un espace pour faire de la promotion et dénoncer ce qu'il se passe dans certains pays organisateurs. Le commissaire considère que la Ville de Genève organise suffisamment de manifestations sans demander aux organisateurs privés leur avis. Cette année, la Ville a déjà eu suffisamment de peine pour trouver un organisateur de la fan zone. Il sait qu'il y a eu une motion quelque peu similaire à la motion M-1125 lors de

la Coupe d'Europe en Ukraine. Certains voulaient inclure des publicités ou des clips dénonçant la prostitution en Ukraine. Il se dit totalement opposé à ce que la Ville de Genève exige cela à un organisateur privé pour une manifestation privée et ne rentrera même pas en matière par rapport à cela. Si la Ville est organisatrice d'une manifestation, libre à elle de le faire et de faire des propositions à l'organisateur privé de mettre un clip. La Ville peut également louer un stand, au même titre que les autres commerçants, pour faire de la promotion. D'ailleurs, certaines choses ont été faites l'année passée. Cependant, son groupe ne rentrera pas en matière sur cette motion.

M. Thévoz rappelle que la Ville de Genève réalise elle-même des clips. Ceux-ci ne semblent pas être utiles étant donné qu'un certain nombre d'associations et d'ONG le font. Pour ces entités, ces événements sont devenus tellement médiatiques: elles les utilisent pour faire avancer la situation des droits humains. Par ailleurs, ces associations ne sont pas toujours genevoises: elles sont aussi nationales, voire internationales (puisque Amnesty s'était positionné sur la Coupe du monde au Brésil). Selon les motionnaires, il ne serait pas pertinent que la Ville de Genève fasse elle-même son clip pour défendre les droits humains chez elle, puisque d'autres le font d'une manière très rodée, ceci étant leur raison d'être. L'objection d'un commissaire du Mouvement citoyens genevois ne semble donc pas très utile, celui-ci étant très attaché aux deniers publics: il y aurait un risque d'investir de l'argent de manière non pertinente pour la collectivité. Bien qu'il ne revienne pas à un organisateur privé d'organiser des campagnes de sensibilisation (puisque celui-ci est là pour faire de l'argent), il revient à la Ville de lancer un appel à projets et de mettre les terrains à disposition: effectivement, en France, la Ville et le Canton se chargent de cela.

Si M. Thévoz se souvient, la Ville met gratuitement à disposition un espace. La collectivité paie pour des ressources de police, pour du nettoyage, etc. Ensuite, un promoteur privé utilise cela et durant un certain temps, avec la possibilité de faire commerce. Dans le cas de la dernière fan zone, l'appel d'offres avait été lancé trop tardivement (six mois avant): il avait été difficile de trouver des organisateurs. M. Thévoz pense que ces fans zones n'ont pas pour vocation uniquement de créer du profit et faire de l'économie, mais aussi une vocation citoyenne: celles-ci sont des rassemblements de population où des entités peuvent profiter de faire avancer la question des droits humains. Cependant, cette vocation ne va pas au détriment de la rentabilité. Les commissaires sont déjà allés sur la fan zone et ont pu constater que celle-ci est par moments peu peuplée: la vocation uniquement économique est de vendre de la bière, ce qui dessert plus l'organisateur privé qu'elle ne le sert. En outre, cette sensibilisation aux droits humains permettrait d'attirer d'autres publics: l'espace public serait alors utilisé comme une arène collective. Cela serait même plus rentable pour l'organisateur, que de voir ces fans zones comme des choses implantées avec une vocation uniquement

économique. La motion M-1125 insiste sur cette mise à disposition du domaine public et propose d'élargir la vocation de ceux-ci en mettant d'autres critères que des critères purement économiques dans la mise à disposition.

Un commissaire propose à M. Thévoz de sortir ces petits deniers la prochaine fois qu'une manifestation est organisée, c'est-à-dire des centaines voire des millions de francs. Il ne veut pas laisser dire ce qui vient d'être dit. La police est facturée. Les samaritains sont facturés. La mise à disposition du domaine public, cette année, a effectivement été gratuite. Cependant, toutes les autres années, elle était payante: il y avait des redevances à la Ville. L'électricité est payante. Tout est payant. Quand on ne sait pas comment une manifestation de ce type s'organise, on s'abstient de dire des bêtises. Tout ce que M. Thévoz vient de dire est totalement faux. En tant qu'organisateur, le commissaire sait de quoi il parle: tout est payant. Comme il vient de le dire, tout ce qui a été dit est totalement faux et il ne peut pas se permettre de laisser dire cela dans une commission au niveau des sports pour des organisations de manifestations. Pour en revenir à la problématique du clip, celui-ci peut aussi être diffusé pourquoi pas dans des festivals et dans d'autres manifestations du même type. Pourquoi ne pas faire de la diffusion à la Fête de la musique qui n'a rien à voir avec les problématiques des droits humains? Le commissaire considère que chacun doit rester à sa place. Les projets culturels doivent rester culturels, de même que les projets sportifs doivent rester sportifs. Or, cette motion propose d'y insérer de la politique par de la mise à disposition de stands pour les ONG.

Etant donné que les avis divergent, M. Thévoz recommande à la commission des sports d'auditionner M. Frédéric Hohl, organisateur de la dernière fan zone, afin de lui demander les comptes de cette édition. De cette manière, les commissaires prendront connaissance des sommes qui ont été versées à la police, au domaine public, etc., et se feront une idée claire sur la question.

Concernant la deuxième demande du Conseil municipal au Conseil administratif («de s'assurer et de garantir la présence d'au minimum un stand d'information gratuit), un commissaire fait remarquer qu'il peut donc y avoir plus qu'un stand. Cependant, où est la limite? Sur la fan zone, il risque de n'y avoir que des stands d'information sur des événements sociétaux et environnementaux du pays organisateur. Par ailleurs, la Ville de Genève demandera aux organisateurs de faire un clip et de distribuer de l'information. Mais qui va surveiller qu'ils ne font que de l'information et pas de la politique? Dans le cas du Qatar et de la Russie, la sensibilisation peut forcément dévier sur des aspects politiques. Est-ce que la Ville de Genève devra vérifier les flyers? Cette motion ne crée-t-elle pas une machine à problèmes de toutes pièces? Finalement, le commissaire fait remarquer que les comptes de la Ville de Genève rapportent les coûts de la location de la plaine de Plainpalais et par conséquent, la location de la fan zone. Cela figure dans les pages vertes.

Concernant la limite du nombre de stands d'information, M. Thévoz affirme que les organisateurs peuvent tout à fait en faire plus d'un, s'ils le souhaitent. L'idée de la motion est d'inscrire un principe de base qu'il y ait un espace où une/ plusieurs ONG intéressée(s) puissent occuper cette espace pour faire de la sensibilisation. Si aucune d'entre elles n'est intéressée, il n'y aura pas de stand. Dans le cas de l'Ukraine, une association était venue à la dernière minute. Cependant, il est mieux de s'y prendre à l'avance pour marquer une volonté. Les personnes doivent également être de bonne foi. Si la Ville de Genève attribue le mandat à une entreprise qui ne veut faire aucune sensibilisation et qu'en même temps, à côté, trois campagnes sensibilisaient la population au Brésil sur ces enjeux-là, la Ville de Genève pourra mettre en doute la bonne foi de cet entrepreneur privé. L'idée de la motion est de permettre la mise en place d'au moins un stand. S'il y en a plus d'un, alors tant mieux. Néanmoins, pour des questions de rentabilité économique, les motionnaires ne s'attendent pas à ce qu'il y en ait dix. Concernant la question politique, M. Thévoz demande à quelle demande du Conseil municipal le commissaire fait référence.

Le commissaire fait remarquer que la motion demande de diffuser un clip ainsi que de permettre la mise en place d'un stand d'information. Où fixer le curseur pour ce qui est de l'information et ce qui n'en est plus? Le pays concerné se plaindra que cela porte atteinte à son image et voudra également passer un clip pour expliquer que c'est faux. Cela revient à faire de la politique dans un lieu festif. Que répondre au gouvernement brésilien si celui-ci avait considéré, à l'époque, que le stand et le clip étaient de la propagande, et qu'ils voulaient répondre à cela en faisant un clip expliquant que c'est faux?

M. Thévoz leur répondrait qu'en général, la Coupe du monde est un clip promotionnel pour les pays qui l'accueillent. Les commissaires sont certainement au courant des récents scandales de la FIFA, de l'UEFA, des corruptions qui ont lieu dans la marge de ces entités. La Coupe du monde est un clip promotionnel pour des régimes pas toujours les plus propres. La mission de ces ONG est de défendre les droits humains et de les sensibiliser à ces questions. Pour M. Thévoz, la question du commissaire est à prendre dans l'autre sens: pour l'instant, des clips massifs de promotion de pays violant les droits de l'homme sont diffusés. La motion essaie juste de rectifier la situation.

Le commissaire demande quels droits de l'homme l'Allemagne a violés en organisant la Coupe du monde. A entendre M. Thévoz, une Coupe du monde viole forcément les droits de l'homme.

M. Thévoz affirme que ce n'est pas forcément le cas. Néanmoins, une campagne a été faite au Brésil. Bien sûr, M. Thévoz ne porte pas de jugement sur les pays. Néanmoins, les ONG spécialisées dans les droits humains éveillent par exemple les conditions de constructions des stades au Qatar. Il faut être de mauvaise foi pour

affirmer qu'il ne se passe rien dans ces pays-là. Si la Coupe du monde s'organise au Liechtenstein et qu'aucune association ne moufte, le stand d'information ne sera attribué à aucune ONG. Néanmoins, de bonne foi, la Ville de Genève aura mis ses principes de mise à disposition et d'appel d'offres. Cette motion établit un principe de sécurité et d'ouverture dans le cas de la présence d'enjeux, afin que le public puisse être sensibilisé et arrive dans un lieu où il aurait à la fois le spectacle sur le sport et une information sur l'envers de celui-ci. M. Thévoz considère qu'il s'agit plutôt de sensibilisation aux droits humains que de politique.

Le commissaire demande comment sera vérifié le contenu du matériel. D'ailleurs, que doit faire la Ville de Genève si le matériel critique le régime en place? La Ville de Genève va-t-elle vérifier le contenu des clips? Effectivement, dans le cas du Qatar, c'est une chose de dire qu'il y a des problèmes de violation des droits humains, que les ouvriers sont exploités, etc. C'en est une autre de critiquer le régime mis en place, même si les deux choses sont intrinsèquement liées. Laisser un parti politique genevois faire de la propagande politique, sous couvert de droits humains, n'est plus la même chose.

M. Thévoz rappelle le statut de la motion M-1125: celle-ci vise à sensibiliser le Conseil administratif et à faire en sorte que celui-ci mette ses critères dans l'appel d'offres pour des organisateurs privés, qui, ensuite, les incluront à bien plaisir. Le constat sera fait entre gens de bonne foi. L'idée, ici, est de donner une poussée pour les droits humains. Il ne s'agit en aucun cas de «fliquer». Le travers de propagande politique est limité par le fait que c'est une entreprise privée. Celle-ci regardera à qui elle propose cette mise à disposition. En réalité, la crainte des motionnaires est que le message soit peu tranchant. Néanmoins, la motion vise à mettre dans l'enceinte une possibilité pour une association qui souhaiterait rendre ces enjeux visibles, et qu'elle puisse le faire sans avoir à payer. M. Thévoz n'a aucune crainte sur une possible dérive politique ou crise diplomatique, puisque l'organisateur n'a aucun intérêt à risquer cela. Concernant la question des comptes, certes, une recette apparaît dans ceux-ci. Il regardera pour la fan zone précédente. Il lui semble cependant intéressant d'avoir les comptes de l'entreprise privée, afin de voir le décalage entre le coût réel et ce qui est éventuellement versé à la Ville. Effectivement, il semble opaque que ces entreprises ne fassent que rarement des bénéficiaires, voire toujours des pertes, pour des chiffres d'affaires assez conséquents. Il y a ici un point à éclaircir.

Un commissaire constate que si la motion n'est pas amendée, elle est obsolète. Il se prononcera sur celle-ci en fonction des amendements. Par ailleurs, il affirme que cette motion ne va pas assez loin ou qu'elle va trop loin. De plus, elle n'est pas claire sur ce qui relève du contrat entre la Ville de Genève et des entités organisatrices. Effectivement, s'il y a une convention d'utilisation du domaine public pour l'événement, par conséquent, la Ville de Genève et l'Etat de Genève sont en droit d'émettre un cahier des charges. Celui-ci peut notamment contenir

des interdictions telles que pas de prostitution sur le site, etc. Il est donc possible d'émettre une convention de ce type. Cependant, en termes d'égalité de traitement, pourquoi le faire pour ce type d'événement et pas pour d'autres (tous les événements que la Ville organise)?

L'exécutif d'une ville peut tout à fait décider par exemple de ne pas faire de fan zone pour la prochaine Coupe du monde en raison du lieu où celle-ci se déroule, c'est-à-dire, pour la prochaine, au Koweït, soit en plein désert. En s'appuyant sur la politique Ville de Genève durable par exemple, l'exécutif pourrait décider de ne pas promouvoir un événement aussi stupide. Il informe qu'il a été footballeur: il adore le foot et s'est régulièrement rendu à la fan zone. Néanmoins, dans le cas présent, il serait plus radical de ne pas organiser de fan zone que de laisser des ONG ou associations dire qu'il est stupide d'organiser une Coupe du monde dans un désert. Donc, pour lui, la motion ne va pas assez loin.

M. Thévoz pense que d'interdire une fan zone ou décider de ne pas l'organiser est trop radical. Par ailleurs, cette décision dépend des sensibilités collectives et politiques. L'idée de cette motion est de trouver un principe de base permettant d'éviter la question de présence ou d'absence de fan zone, mais que si une fan zone s'organise, faire en sorte qu'elle s'accompagne d'une sensibilisation aux droits humains. Ensuite, libre à la Ville de Genève et aux Verts, s'ils le souhaitent, de lancer une pétition interdisant la retranscription de la Coupe du monde 2022 sur le domaine public. Cette motion vise simplement à inscrire quelques principes dans le cahier des charges permettant une ouverture pour les ONG. La demande de cette motion englobe toutes les grandes manifestations (cf. troisième demande du Conseil municipal au Conseil administratif). La motion M-1125 est une possibilité pour le Conseil administratif de réfléchir à la question et décider s'il souhaite avoir cette sensibilisation aux droits durant les grandes manifestations. Concernant le côté pratique, ce n'est pas aux motionnaires d'y réfléchir. Par ailleurs, M. Thévoz recommande à la commission d'auditionner M. Kanaan afin de savoir si ce principe de base a déjà été mis en route depuis 2014.

Concernant la question de l'égalité de traitement, le commissaire considère que ce qui est valable pour le sport l'est aussi pour la culture. Si le Bolchoï vient au Grand Théâtre de Genève (GTG), la Ville de Genève peut-elle demander un stand pour dénoncer les méfaits de la politique de Vladimir Poutine? Comment la Ville de Genève va-t-elle refuser aux organisations de mettre un stand partout où elle organise des activités culturelles ou sportives? Sous cet aspect la motion va donc trop loin.

M. Thévoz rappelle que la motion a été rédigée dans le cadre spécifique de la Coupe du monde et de l'organisation de la fan zone. Celle-ci demande un appel d'offres ainsi qu'un cahier des charges avec une attribution d'organisation. Concernant le cadre culturel cité par le commissaire, la Ville de Genève



ne devrait-elle pas se poser la même question que pour le sport, puisque celle-ci se targue d'être la ville des droits de l'Homme? La Ville doit se poser la question de qui elle accueille dans ses salles municipales et dans ses salles culturelles. D'ailleurs, cette problématique s'était posée au Victoria Hall quand la Ville l'avait loué au Keren Kayemeth Leisraël (KKL), une des entreprises reconnues de soutien à l'entreprise de colonisation d'Israël à la construction de routes et d'arbres. Le Victoria Hall avait été mis gratuitement à la disposition du KKL. Le Conseil administratif avait ensuite renoncé à la gratuité sur le KKL. Ces questions se posent: elles ne sont complètement en dehors du champ. Récemment, M<sup>me</sup> Salerno est revenue vers les conseillers municipaux en leur disant que la mise à disposition gratuite des salles posait problème au Conseil administratif: celui-ci n'a plus aucun contrôle sur à qui il loue les salles. Si M. Soral avait demandé de louer la salle du Faubourg et que l'employé de base n'avait pas su qui était Soral, il y aurait eu un gros problème politique.

M. Thévoz répond à un commissaire que la question peut se poser pour le cadre culturel. Cependant, concernant la motion M-1125, elle ne se pose pas, puisque la motion souhaite mettre en place une sensibilisation aux droits lors d'un événement ponctuel hyper-médiatique (c'est ce que les motionnaires entendaient par grandes manifestations) par la mise à disposition d'un espace public pour un entrepreneur privé. Il ne semble pas inutile aux motionnaires de glisser la motion M-1125 dans le cahier des charges. Concernant les entités culturelles, celles-ci reçoivent une subvention: la Ville de Genève a donc le moyen de contrôler et de questionner ce qui s'y fait lors du vote du budget.

Un commissaire demande ce que les ONG défendront lors de la prochaine Coupe du monde. Le Qatar est en faveur de la peine de mort: il lapide et condamne à mort les homosexuels, etc. La motion M-1125 cherche à entrer dans la politique interne de pays organisateurs. Or, il n'est pas du rôle de la Ville de Genève de le faire. Certes, il y a eu de l'exploitation lors de la construction des stades au Qatar mais celle-ci a été définie par rapport à la vision suisse de la vie et à ses concepts. Cependant, la construction des stades respectait les normes du Qatar. Si la motion était arrivée avant la Coupe du monde au Brésil, des ONG auraient aussi inséré des clips contre la déforestation, pour la protection des arbres, etc. Il faut arrêter! Il peut y avoir 50 ONG par pays, étant donné l'étendue des problèmes de chacun d'entre eux. Par ailleurs, puisque M. Thévoz parle de M. Soral, le commissaire demande aux commissaires s'ils refuseront l'accès à la Ville de Genève à M. Trump, alors que son fils et lui-même sont proches du Ku Klux Klan. Le commissaire assure à M. Thévoz qu'il accueillera le nouveau président à bras ouverts. Le commissaire considère que la Ville de Genève n'a pas à intervenir par rapport à ce qu'il se passe dans les pays étrangers. Néanmoins, il est tout à fait de son droit de faire de la promotion contre des valeurs que certains partis défendent (lorsqu'ils font des clips).

Un commissaire trouve que le cadre est mal défini. C'est la fête du sport: c'est donc la fête des jeunes, des organisations, etc. Le but est de découvrir et/ou profiter de cette fête. Y insérer la sensibilisation aux droits humains gâche cette découverte. La fan zone est un espace assez important pour les jeunes. La motion complique les données et la réception de celles-ci que la Ville de Genève veut transmettre. Certes, il trouve l'idée intéressante à étudier. Cependant, elle n'a pas sa place dans un domaine privé. L'organisateur peut effectivement laisser à disposition des espaces payants. C'est la fête du sport qui prime sur les défauts de la société et des comportements d'autres pays.

M. Thévoz assure que la motion ne parle pas de kidnapper le sport et d'empêcher la fête du sport. Cette motion demande un stand au minimum ainsi qu'un clip qui sensibilise à la question des droits humains. Cela avait été fait à l'Eurofoot de l'Ukraine. D'ailleurs, les gens avaient beaucoup aimé le clip. En aucun cas la motion ne cherche à détourner l'événement. Un commissaire est certainement au courant du nombre de stands présents à la fan zone pour y vendre à boire et à manger, ainsi que du volume publicitaire. Les commissaires reconnaîtront que cette motion est extrêmement modeste: pour faire écho à ce que disait un commissaire, cette motion n'est peut-être pas assez radicale. Néanmoins, elle ne vise en aucun cas à gâcher la fête, faire peur aux gens et créer des problèmes diplomatiques. Elle vise plutôt à honorer en tant que collectivité des choses pour lesquelles Genève a signé et qu'elle est fière de rappeler, à savoir la Genève des droits humains, la Genève internationale, etc. Cette étiquette n'est pas neutre: elle doit être portée dans les volontés de la Ville de Genève, des manifestations, etc. En fait, la motion M-1125 avait pour fonction de mettre cette étiquette en œuvre. M. Thévoz estime qu'il serait intéressant d'auditionner M. Kanaan et voir à quel point le Conseil administratif considère que ces principes sont déjà mis en œuvre. Il ne s'agit en aucun cas de gâcher mais au contraire de rééquilibrer les enjeux autour de ces événements sportifs.

Un commissaire est d'accord avec l'idée de développer des sensibilités sur les droits humains. Il est donc en faveur de cette motion. Par ailleurs, les gens oublient souvent que la fête du sport ne concerne pas que le sport. Le sport est un ensemble. Tout d'abord, les organisations internationales décident où s'organisent ces fêtes. Ensuite, les gens continuent à suivre les événements tout en restant critiques de la corruption et d'autres éléments internes aux pays organisateurs. Ils souhaitent peut-être partager cette sensibilité. En tant qu'élus, il faut ouvrir la possibilité à cette sensibilité. Les problèmes continuent à exister. Par exemple, tout le monde sait que par des moyens très bizarres, le Qatar a réussi à être organisateur de la Coupe du monde en 2022. Par conséquent, pour beaucoup de gens, ce n'est pas si légitime que cela. Certes, tout le monde continuera à suivre le foot mais il faut rester critique afin que cette fête s'organise et se déroule le plus dignement possible dans les années à venir.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève a déjà des problèmes de gestion et de confrontation concernant l'espace public. Il ne faut donc rien inciter par des slogans ou de la publicité: la Ville de Genève doit rester relativement neutre, chose qui sera difficile si l'espace public est mis à la disposition des ONG.

M. Thévoz pense que les nationalistes créent la tension. Pendant longtemps, le sport était un terrain d'affrontements nationaux, d'homophobies et parfois de dérapage raciste. Cela l'est encore aujourd'hui. Justement, les clips sur les droits humains visent plutôt à sensibiliser le public au fait que sous le maillot et l'ennemi de la nation d'en face, il y a un être humain. L'argument d'un commissaire va donc dans le sens de la promotion de la pédagogie, de la sensibilisation et par conséquent de la présence d'ONG, experts des droits humains. En général, les spectacles sportifs de base donnent souvent lieu à des affrontements de par la polarisation de deux équipes qui s'affrontent. La motion ne vise en aucun cas à attiser cela.

Un commissaire trouve cette motion très intéressante: en tant que collectivité publique, la Ville de Genève se doit de responsabiliser ses habitants du lieu de déroulement de grandes manifestations sportives. Il est bien de rappeler les valeurs que les Genevois défendent, à savoir notamment les droits humains. Il ne comprend pas que certains conseillers municipaux considèrent cette idée comme absurde. Genève accueille de nombreuses conférences internationales sur les droits humains et envoie des messages à tous les États du monde leur demandant de respecter les droits humains. Il serait intéressant que la Ville de Genève puisse sensibiliser les jeunes au respect de ceux-ci par des campagnes de sensibilisation et la diffusion d'un clip. Au cinéma, des clips publicitaires de ce type sont diffusés avant les films. L'école sensibilise également les élèves au respect des droits humains. Partout aujourd'hui, cette sensibilisation existe: il est important d'expliquer ce que sont les valeurs et les droits humains. Pourquoi ne pas le faire durant les événements sportifs? Il est intéressant d'étudier cette possibilité.

M. Thévoz rappelle que le football n'est pas juste du sport: c'est aussi un événement politique, social et culturel (surtout dans le cas de la Coupe du monde). Il ne faut pas avoir peur de répondre à la hauteur de cet événement, puisqu'il s'agit d'un événement global durant lequel la Ville de Genève peut proposer d'avoir un complément associatif, culturel ou/et politique.

### *Discussion*

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle les propos de M. Thévoz: cette motion est une déclaration d'intention. Par conséquent, il propose de ne faire aucune audition et de la voter dans la foulée, puisque le Conseil administratif a prévu de l'appliquer. Qu'est-ce que les auditions vont leur apprendre en plus? Cela ne va pas changer les positions.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient quant à lui la proposition d’audition de M. Thévoz, à savoir celle de M. Frédéric Hohl. Effectivement, aujourd’hui, les commissaires de droite sont moins nombreux que ceux de gauche (quatre contre cinq). Il y aura peut-être des modifications lors du vote à l’idée d’auditionner un organisateur privé afin de connaître ou de ne pas connaître le détail de ses comptes. Il se réjouit d’entendre la réponse de M. Hohl, puisque ses comptes ne regardent pas les commissaires. M. Thévoz peut aussi demander les comptes à l’UBS, au Crédit Suisse ou même encore ceux du commissaire, puisqu’il est organisateur de manifestations.

Un commissaire des Vert-e-s pense qu’il ne faut faire aucune autre audition.

#### *Votes*

La présidente met au vote l’audition de M. Frédéric Hohl, qui est acceptée par 5 oui (1 EàG, 3 S, 1 MCG) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 Ve).

La présidente met au vote l’audition de M. Sami Kanaan, qui est acceptée par 5 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

#### **Séance du 2 mars 2017**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)*

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l’environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Lucien Scherly, conseiller personnel, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l’espace publics (SEEP)*

M. Kanaan introduit la motion M-1125 en décrivant les enjeux relatifs à la diffusion des grandes manifestations sportives, notamment les championnats d’Europe et du monde de football. Les habitants apprécient l’ambiance des fans zones. Cependant, certaines de ces manifestations suscitent des débats parfois controversés, notamment en matière d’éthique, de droits humains ou d’enjeux environnementaux. Par conséquent, la diffusion de celles-ci doit être réfléchie et organisée de manière à prendre en compte cet aspect. M. Kanaan relève notamment l’état des stades de football au Brésil: quasiment tous les nouveaux stades créés pour les championnats du monde sont en déshérence. Au Brésil, le football est très populaire. Cependant, ce pays n’a pas besoin d’autant de grands stades. D’ailleurs, il n’a pas les moyens de les entretenir. Les manifestations de grande envergure ont donc aussi un revers. Ainsi, la motion M-1125 réfléchit à la manière de valoriser un spectacle de qualité tout en tenant compte du contexte dans lequel il se déroule.

Depuis quelques années, les fans zones sont régulièrement organisées: en 2012 et 2014 aux Vernets, en 2016 sur la plaine de Plainpalais. En 2012 et 2014, le SPO était particulièrement concerné, l'événement ayant eu lieu sur le parking des Vernets. Une fan zone est avant tout une manifestation sur l'espace public et pas un événement sportif en tant que tel. Le bilan global des fans zones 2012-2014 était positif avec comme seul bémol la taille de la fan zone des Vernets. Effectivement, celle-ci était trop petite, raison pour laquelle il a été décidé de la déplacer sur la plaine de Plainpalais en 2016.

L'objectif d'une fan zone est de donner la possibilité à la population de se réunir gratuitement et dans une ambiance festive au centre-ville pour suivre les matchs d'événements sportifs de grande ampleur (Eurofoot et Mondial). En 2012, le championnat s'est déroulé en Pologne et en Ukraine (Eurofoot) et en 2014 au Brésil (Mondial).

Aujourd'hui, le débat concerne les enjeux relatifs aux droits humains. Genève est une ville internationale engagée sur le plan des droits humains: elle ne peut faire abstraction du contexte dans lequel se déroulent les événements sportifs. Le Conseil administratif a donc décidé de donner à des ONG reconnues la possibilité de relayer leurs préoccupations de manière adéquate lors de ces manifestations, appuyant le fait que les organisateurs (fédérations ou pays-hôtes) s'engagent de manière effective à respecter les droits humains. La Ville de Genève a été contactée par plusieurs ONG (dont Amnesty International) lui demandant d'être plus explicite sur le cahier des charges de la diffusion de manifestations de grande envergure. D'ailleurs, celles-ci font pression sur la FIFA pour qu'elle fasse de même.

La motion M-1031 «Eurofoot 2012: pour que la Ville de Genève atteigne les buts des droits de l'Homme», déposée le 5 juin 2012, proposait au Conseil administratif de réfléchir aux enjeux relatifs aux droits humains et de sensibiliser le public en mettant des spots à la disposition des ONG. En 2013, cette motion est retirée. En 2012, un clip de trente secondes (réalisé par Amnesty International) a été diffusé avant le début de chaque match, en accord avec les organisateurs et la police. Par ailleurs, son contenu est discuté entre la police et la Ville de Genève. La sensibilisation ne nuit pas à l'aspect festif de la manifestation. En 2014, la Ville de Genève intègre dans l'appel à projets sa volonté d'organiser une manifestation festive, respectueuse du développement durable et prévoyant des espaces à disposition pour la sensibilisation de la population au respect des droits humains. Des stands d'information sont organisés avec Solidar, le CETIM, e-changer, Amnesty International. Un clip de sensibilisation de Solidar est diffusé avant le début de chaque match. Là aussi, ces dispositions ont été concertées avec les organisateurs et la police. Pour ces deux éditions, le bilan de ces modalités a été considéré comme tout à fait positif et nous n'avons reçu aucune remarque critique ou négative.

Les Coupes du monde de 2018 et 2022 concernant la Russie et le Qatar, la question du respect des droits humains se reposera inévitablement. Y aura-t-il une fan zone? Sous quelle forme se fera la sensibilisation (diffusion d'un clip, stands, etc.)? Il est nécessaire de mener un suivi avec les ONG de référence. En outre, le Conseil administratif assure qu'il s'engage de manière similaire aux éditions précédentes en faveur des droits humains.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire questionne la position et le rôle de la Ville de Genève quant aux enjeux des droits humains. Est-il de son rôle de dénoncer ces enjeux et autres problèmes éthiques lors des grandes manifestations? En diffusant ce genre de clip, la Ville de Genève ne rentre-t-elle pas directement dans la politique interne du pays?

M. Kanaan rappelle que la sensibilisation aux droits humains organisée durant les fans zones de 2012 et 2014 s'est déroulée dans problème. Bien sûr, il comprend le point de vue du commissaire: le sport réunit et crée des valeurs communes. Mais a contrario, faire semblant qu'il n'y a aucun problème n'est pas possible. D'ailleurs, le Conseil administratif n'est pas opposé à la diffusion des clips de sensibilisation. De plus, la diffusion d'événements internationaux dans des espaces populaires a fait ses preuves. La police, le Conseil administratif, les ONG et le public sont satisfaits. La sensibilisation aux droits humains n'a pas pour but de faire la morale, mais de rappeler le côté sombre et la réalité de ces événements de grande envergure.

Le même commissaire souligne que la diffusion de clips de sensibilisation a un coût. Combien de clips la motion prévoit-elle? Celle-ci demande au Conseil administratif d'inclure à l'avenir, systématiquement dans le cahier des charges des grandes manifestations, des critères relatifs à la sensibilisation à la durabilité sociale et environnementale de ces manifestations. N'est-ce pas trop demander? Si cette sensibilisation prend trop de place, il ne s'agira plus de sport mais de propagande. Les magistrats garantissent-ils que le nombre de clips diffusés sera limité à un clip?

M. Kanaan précise qu'il est question de diffuser un clip de trente secondes avant le début de chaque match. Les ONG sont conscientes qu'elles ne doivent pas trop en faire. Effectivement, la diffusion de plusieurs clips devient contre-productive.

Un commissaire regrette que les véritables valeurs du sport ne soient pas promues avant les droits humains. Dans le sport, ce sont des équipes qui s'entraînent, des jeunes, il rappelle le problème de violence et du respect de l'autre dans les stades. N'est-ce pas ce genre de message que la Ville de Genève doit diffuser?

M. Kanaan trouve que le commissaire a raison de rappeler les valeurs du sport. D'ailleurs, le prochain Forum social du sport porte sur ce thème ainsi que sur la violence dans ce domaine. Par ailleurs, M. Kanaan souligne le paradoxe de la fan zone: cette manifestation se déroule dans le domaine public alors qu'en réalité, elle est organisée par un privé.

Un commissaire estime que cette motion doit garder une totale neutralité politique. Il considère que le travail de terrain des ONG n'est pas totalement neutre. Il qualifie même cela de propagande. Les ONG diffusent notamment de fausses informations sur la Syrie. Diffuser des clips de propagande est scandaleux. Pourquoi la Ville de Genève ne se contente-t-elle pas de visionner des clips de fédérations de droit international plutôt que ceux d'ONG dont le financement est inconnu?

M. Kanaan rappelle qu'en Syrie, toute la population est victime de crime de guerre. Par ailleurs, il ne remet pas en cause le financement des ONG.

Un commissaire craint que la diffusion de clips avec approbation de la Ville de Genève ne provoque des conflits à l'intérieur même de la fan zone. La Ville de Genève ne craint-elle pas des incidents diplomatiques? La Ville de Genève n'a pas à se mêler de la politique interne d'autres pays.

M. Kanaan considère que Genève, Ville internationale, n'importe pas de conflits. Ceux-ci existent déjà. Genève étant une ville internationale et le siège du Conseil des droits de l'homme, elle doit se positionner. Par conséquent, faire semblant qu'il n'y a pas de problème est une prise de position ainsi qu'une forme d'hypocrisie. La neutralité absolue n'existe pas. Il est vrai que d'autres villes, comme Zurich, ne se préoccupent pas autant de ces enjeux et ne prennent pas position quant aux conflits internes d'autres pays.

Le commissaire demande comment la Ville de Genève choisira le clip et comment elle compte hiérarchiser l'oppression dans le message qu'elle souhaite diffuser. La distribution de flyers est une solution alternative, la Ville de Genève n'ayant pas à choisir et à hiérarchiser la diffusion de messages.

M. Kanaan trouve la question tout à fait pertinente. Cependant, ne rien faire n'est pas non plus possible.

Le commissaire estime que ce qui est valable pour le sport l'est aussi pour la culture. Il y a deux mois, il y a eu un débat sur le Ballet du GTG qui se rendait en Israël. Si demain, le GTG accueille une compagnie de danse israélienne ou américaine, la Ville de Genève va-t-elle diffuser un clip avant le début des représentations afin de dénoncer la violation des droits humains?

M. Kanaan répond que jusqu'à maintenant, le Conseil administratif n'a pas reçu de proposition allant en ce sens. Or, la culture est confrontée beaucoup plus

fréquemment à ce genre de problème. Il faut dire que dans le cadre de manifestations culturelles, le débat sur des enjeux politiques est souvent intégré d'emblée dans la démarche.

M. Barazzone considère que la question des droits humains dans le sport se pose indistinctement dans le monde entier. D'ailleurs, cela ne concerne pas uniquement les fans zones mais tous les matchs de foot et notamment les matchs du dimanche puisque les clubs sont financés par les autorités publiques. Jusqu'où faut-il aller? Quand doit-on s'arrêter? La fan zone rend le message beaucoup plus politique car il est afférent à un pays en particulier, le hasard du calendrier étant qu'il concerne le Qatar ou la Russie. M. Barazzone estime qu'il faut aborder la question de manière beaucoup plus large et se demander pourquoi ne pas faire une sensibilisation au niveau local.

Le commissaire fait remarquer qu'à l'époque des incidents de Shanghai, le Conseil administratif n'a pas renoncé à aller y faire un pavillon. Aucun message sur la violation des droits tibétains ou autres minorités religieuses n'avait été diffusé.

M. Kanaan assure que la Ville de Genève fait de son mieux. Certes, elle ne se positionne pas toujours par rapport à ce genre de question. Concernant la fan zone, il y avait une très forte demande des ONG, l'effet de sensibilisation étant maximisé dans ce genre d'endroit. Un clip de trente secondes diffusé à 12 000 personnes a de l'effet contrairement au flyer qui est rapidement jeté par terre.

Un commissaire pense que l'idée de fan zone a fait son temps. Le foot n'est pas que le foot: c'est une affaire politique et économique. Par conséquent, les magistrats sont-ils prêts à renoncer à cette idée? Selon lui, il le faudrait. D'ailleurs, de nombreux restaurants proposent de visionner les matchs. En outre, concernant les questions relatives aux droits humains, il considère que la Ville de Genève doit ouvrir le débat et donner la parole aux opposants. Est-ce faisable?

M. Barazzone assure que le Conseil administratif a la volonté d'organiser des fans zones pour le Mondial et l'Euro. Les fans zones rassemblent et sont des manifestations très populaires. En 2014, quelques habitants se plaignaient du bruit, ce qui aujourd'hui a été solutionné, puisque la fan zone a été déplacée sur la plaine de Plainpalais. La diffusion de matchs dans les restaurants dérange les habitants en raison du bruit et de problèmes de sécurité que cela peut générer. Il n'est donc pas envisageable de supprimer la fan zone. Par ailleurs, il n'est pas du rôle des collectivités publiques de favoriser des débats politiques sur l'espace public. En ce qui concerne les manifestations politiques, la Ville de Genève délivre déjà de nombreuses autorisations. Vivre dans un régime démocratique est une chance. Le Conseil administratif compte préserver la liberté d'expression mais considère que les collectivités publiques doivent rester neutres dans ce genre de manifestations.



Un commissaire remarque que les magistrats ont déjà pris des mesures indépendamment du traitement de la motion M-1125. Si la motion est refusée, vont-ils prendre moins de mesures? Et si elle est acceptée, vont-ils en prendre davantage?

M. Kanaan souligne que les clips diffusés en 2012 et 2014 ont été discutés avec la police. Le Conseil administratif cherche la solution tout en sachant qu'il n'y a pas qu'une seule façon de répondre à cette demande. Toute manifestation est l'occasion de faire passer des messages. Aujourd'hui, le Conseil administratif souhaite que le Conseil municipal se positionne relativement à la motion M-1125, puisqu'avec la Russie comme prochain hôte, la question du respect des droits humains se pose.

M. Barazzone estime que ce clip ne doit pas figurer dans l'appel d'offres.

Un commissaire rappelle que les campagnes menées par l'UEFA et la FIFA contre le racisme et la discrimination ont fait leurs preuves: les banderoles portées par les joueurs ainsi que leurs déclarations ont un énorme succès. Les équipes de foot étant nationales, il est pertinent de faire des campagnes contre trop de nationalisme. Il pense que ce message peut être lié à la sensibilisation du respect des droits humains. Les demandes des ONG sont tout à fait légitimes. A ce propos, le commissaire souhaite savoir si la Ville de Genève a été contactée par des ONG au sujet des problématiques de racisme et de violence dans le sport. Est-elle prête à faire des déclarations? Sous quelle forme aura lieu cette sensibilisation?

M. Kanaan déconseillerait aux ONG de prendre la parole sur la fan zone juste avant les matchs car l'écoute serait probablement faible. En revanche, les stands d'information sont des lieux tout à fait appropriés pour discuter et débattre. Par ailleurs, M. Kanaan estime que les enjeux sportifs locaux doivent également être discutés. En réalité, derrière tout cela se cache une autre question: est-ce qu'une grande manifestation est le lieu de diffusion de messages de prévention? L'abus d'alcool est également un domaine dans lequel il conviendrait de faire de la prévention. M. Kanaan rappelle que la multiplication des messages de prévention est contre-productive.

*Audition de M. Frédéric Hohl, organisateur de la fan zone 2016*

*Questions des commissaires*

Un commissaire souhaite savoir si M. Hohl trouve nécessaire de prévoir des stands d'ONG dénonçant les problèmes des pays organisateurs. De cette manière la Ville de Genève ne rentre-t-elle pas dans la politique interne des pays organisateurs?

M. Hohl estime que toutes les idées sont bonnes. Cependant, il faut limiter le nombre de stands d'information ainsi que le nombre de messages diffusés. Il

se sent concerné par la question des droits humains. Cependant, l'organisation de stands d'information et la diffusion de clips doit être discutée à l'avance, programmée et réalisée par des professionnels. Effectivement, il a pu constater un manque de professionnalisme de la part des personnes travaillant dans les stands. Est-ce mieux de sensibiliser l'organisateur? M. Hohl se demande quel est son rôle dans ce genre de problématique et pense que les clips auront plus d'effet s'ils sont produits par des professionnels.

Le commissaire demande à M. Hohl ce qu'il pense des clips qui dénoncent les problèmes liés à la construction des stades.

M. Hohl fait remarquer qu'aujourd'hui, il est devenu compliqué et peu bénéfique d'organiser des fans zones. Effectivement, à la fin de l'Euro 2008, beaucoup souhaitaient organiser ce genre de manifestations (ils étaient seize à répondre à l'appel d'offres de la Ville de Genève). Or, la dernière fois, en 2016, ils n'étaient plus que deux.

Le commissaire souhaite savoir ce que pense M. Hohl quant à la diffusion de clips dénonçant l'égalité des sexes, la peine de mort pour l'homosexualité ainsi que les conséquences néfastes environnementales. N'y a-t-il pas un risque que la diffusion de clips sur ces thèmes provoque des conflits?

M. Hohl pense que si la Ville de Genève souhaite diffuser ce genre de message, elle doit le faire partout, dans un esprit d'équité, du GTG aux fêtes de la musique. Par ailleurs, il fait remarquer que pour donner la possibilité à de jeunes organisateurs de répondre aux appels d'offres de la Ville il faut arrêter d'ajouter de nouvelles règles et obligations. Pour des personnes ayant peu d'expérience, il est aujourd'hui compliqué d'organiser ce genre d'événement.

Un commissaire demande à M. Hohl s'il connaît à ce sujet l'expérience de 2012 et 2014.

M. Hohl avoue qu'il ne s'est pas occupé de cet aspect, n'étant pas l'organisateur de ces éditions.

Un autre commissaire remarque que M. Hohl a insisté sur la nécessité de travailler avec des professionnels sur les stands d'information et de promotion. Par conséquent, a-t-il relevé un manque de professionnalisme des personnes travaillant pour le Centre d'information et de prévention du tabagisme (CIPRET)? Par ailleurs, il constate que selon M. Hohl, les fans zones n'ont rien d'officiel. Ainsi, l'organisateur doit-il prendre des décisions relatives à la sensibilisation aux enjeux éthiques et de droits humains?

M. Hohl souligne que ce sont les instances politiques qui établissent le cahier des charges. Ensuite, les personnes désirant organiser ce genre de manifestation choisissent de le faire ou non. Concernant le travail qu'effectue CIPRET, il estime

que les bénévoles ne sont pas motivés et que les nouvelles mesures de réglementation (alcobornes) n'ont pas fait leurs preuves. M. Hohl a réalisé des dizaines de préventions en indiquant qu'une alcoborne était présente dans le stand des samaritains en place, comme le demande le règlement de la mettre au milieu de la foule.

Le commissaire fait remarquer que les potentiels sujets de sensibilisation sont nombreux: l'alcoolisme et le tabac ne sont pas les sujets uniques puisqu'il y a aussi les droits humains, le racisme, etc. La sensibilisation à ces sujets est un processus qui demande de la concertation. Par conséquent, M. Hohl est-il prêt à discuter des moyens afin de mieux sensibiliser le public lors de ces événements?

M. Hohl lui répond par l'affirmative.

Un commissaire trouve le discours de M. Hohl problématique. Selon ce dernier, s'il faut politiser les manifestations sportives, alors il faut en faire de même pour toutes les manifestations. Il aime beaucoup le football mais ne souhaite pas pour autant que des ouvriers meurent sur les chantiers en construisant les stades. Il ne souhaite pas non plus que les enfants de cinq-six ans travaillent pour la fabrication de ballons dans de mauvaises conditions. Si ce genre de problème existe dans les domaines artistiques, il faut également intervenir. Aujourd'hui, le sport et plus particulièrement le foot s'inscrit dans un contexte éthique problématique. Fermer les yeux sur cet aspect au nom d'une pureté sportive est inadmissible. Il convient de réfléchir à la meilleure manière de diffuser des messages de sensibilisation. M. Hohl a-t-il réfléchi à ces aspects?

M. Hohl estime que ce n'est pas de son ressort. Toutes les idées sont bonnes. Cependant, il y a un problème de budget. M. Hohl refuse d'employer des bénévoles durant un mois. Ces personnes doivent être correctement rémunérées.

Un commissaire considère la diffusion de messages de propagande à l'intérieur de la fan zone comme un auto-goal. Dans le sport, les enfants communiquent de manière optimale et font passer les bons messages. Par conséquent, peut-on utiliser les enfants pour diffuser certains messages?

M. Hohl suggère à la Ville de Genève de se tourner vers ses employés afin de réaliser des projets professionnels et intelligents.

### *Discussion et prises de positions*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois constate qu'un travail de sensibilisation a été fait sans que cela soit explicité dans le cahier des charges. Il considère cette motion comme obsolète. Si la Ville de Genève souhaite sensibiliser le public à certains enjeux, elle peut le faire indépendamment de ce qui est énoncé dans le cahier des charges. Par ailleurs, si elle souhaite sensibiliser

le public dans le domaine du sport, pourquoi ne pas le faire pour la culture? En conclusion, le Mouvement citoyens genevois refusera cette motion.

Un commissaire du Parti socialiste relève que M. Hohl ne connaît pas l'expérience de la sensibilisation aux droits humains des éditions 2012 et 2014. Etant donné le succès de cette sensibilisation et les absences de polémique, le Parti socialiste propose donc deux amendements, afin de faire coller la motion M-1125 aux enjeux de la Coupe du monde en Russie et au Qatar.

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'assurer et de garantir qu'avant la diffusion de tous les matchs de football et à la mi-temps de ceux-ci, dans l'espace public attribué par la Ville de Genève, une vidéo évoquant la situation des droits humains à l'occasion des Coupes du monde en Russie et au Qatar en 2018 et 2022 soit diffusée gratuitement;
- de s'assurer et de garantir la présence d'au minimum un stand d'information gratuit pour les associations sur l'espace public attribué par la Ville de Genève;
- d'inclure à l'avenir, systématiquement dans le cahier des charges des appels d'offres des grandes manifestations, des critères relatifs à la sensibilisation à la durabilité sociale et environnementale de ces manifestations.»

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien pense qu'il n'est pas idéal de profiter de ce genre de manifestation pour diffuser des messages de sensibilisation. Cela contraint les spectateurs à regarder ce genre de clip. Par conséquent, il ne voit pas l'intérêt de cette motion et affirme que le Parti démocrate-chrétien la refusera et souhaite œuvrer en faveur du respect des droits humains mais estime que les manifestations sportives ne sont pas le lieu approprié pour le faire.

#### Votes

La présidente met au vote le premier amendement «à l'occasion des Coupes du monde en Russie et au Qatar en 2018 et 2022», qui est refusé par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 5 oui (1 EàG, 4 S).

La présidente met au vote le deuxième amendement, soit de supprimer «afin de sensibiliser la population aux coûts sociaux de la Coupe du monde au Brésil» dans la deuxième invite, qui est refusé par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 5 oui (1 EàG, 4 S).

La présidente soumet la motion M-1125 au vote, qui est refusée par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 5 oui (1 EàG, 4 S).